

PIETRASZEWSKI: "NOUS AVONS TOUJOURS L'OBJECTIF DE CRÉER UN SYSTÈME DE RETRAITES UNIVERSEL"

INTERVIEW - Le secrétaire d'Etat, Laurent Pietraszewski, relance le chantier de la réforme des retraites. Il reconnaît l'importance de règles spécifiques pour certains métiers, alerte sur les effets à court terme sur le chômage des jeunes d'un éventuel allongement de la durée de cotisation et défend une "règle d'or d'équilibre budgétaire" pour le futur régime de retraites à points.

Alors que le gouvernement attend le diagnostic du Conseil d'orientation des retraites sur le déficit des retraites pour le 8 octobre, le secrétaire d'Etat chargé du dossier réaffirme la volonté du gouvernement de "regrouper" les régimes des salariés du privé, des fonctionnaires et des travailleurs indépendants.

Challenges - Emmanuel Macron a promis que la réforme des retraites serait remise en chantier début 2021. Faut-il comprendre que les parlementaires vont reprendre l'examen des projets de loi votés en première lecture en mars 2020?

Laurent Pietraszewski - Sur le fond, notre diagnostic sur les injustices du système de retraite actuel n'a pas changé. La crise sanitaire a souligné le besoin d'une protection sociale véritablement universelle. Nous avons toujours le même objectif de créer un système de retraites universel à points. Mais cette réforme importante appelle un dialogue social de qualité. C'est le sens des engagements du président de la République et du Premier ministre.

Une réforme aussi contestée est-elle envisageable dans le contexte de crise sanitaire et de hausse du chômage?

La priorité du gouvernement, c'est clairement de protéger les Français face à la crise sanitaire et à la crise économique. Pour autant, une réforme aussi fondamentale que la transformation de notre système de retraites ne peut être laissée de côté. Elle vise à regrouper les régimes de retraite des salariés du privé, des fonctionnaires et des indépendants. Elle doit aussi significativement améliorer les pensions des femmes et des travailleurs touchant des bas salaires, notamment ceux qu'on a appelés les "héros du Covid", tels les livreurs, les caissières, etc.

C'est donc une réforme plus "sociale" que vous défendez...

Mais la réforme originale était déjà sociale ! La grande inégalité du système actuel, où les retraites sont calculées sur les vingt-cinq meilleures années, c'est de favoriser les carrières ascendantes au détriment de ceux qui perçoivent un bas salaire tout au long de leur vie ou subissent de multiples périodes de chômage. Le cœur de la réforme, c'est davantage de redistribution aux plus modestes. À cela, s'ajoutent des avancées majeures comme l'harmonisation des pensions de réversion ou l'augmentation du minimum retraite à 1.000 euros pour une carrière complète.

Les régimes spéciaux sont-ils toujours dans le viseur ?

L'autre grand objectif d'un système de retraite universel est de mettre fin aux logiques de droits à la retraite dépendant d'un statut professionnel. Ces logiques brident les mobilités professionnelles. C'est dans cette optique que la réforme initiale actait la disparition, très progressive, des régimes spéciaux. Mais cela ne signifie pas qu'on ne prendra pas en compte les spécificités de certains métiers. La crise sanitaire a montré que des règles spécifiques se justifiaient pour certains métiers, les aides-soignants par exemple.

La réforme comportera-t-elle des mesures d'économies comme prévu initialement avec notamment l'instauration d'un âge pivot à 64 ans ?

Il n'y a aucun débat au sein du gouvernement sur la nécessité d'équilibrer financièrement les régimes de retraite. Un système de protection sociale, structurellement déficitaire, ne protégerait pas durablement les Français. Pour autant, en période de hausse du chômage des jeunes, il faut se poser la question des effets à court terme d'un allongement de la durée du travail.

Il n'y aura donc pas d'allongement de la durée de cotisation ou d'instauration d'âge pivot dès 2021 ou 2022...

Les discussions avec les partenaires sociaux vont reprendre. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites permettra d'objectiver la situation financière. À plus long terme, il faut réfléchir à la gouvernance de la future caisse de retraite universelle. On pourrait s'inspirer du fonctionnement des caisses de retraites complémentaires du privé (Agirc-Arrco) où les syndicats et le patronat se fixent des objectifs financiers et décident tous les trois ans des mesures à prendre pour les respecter. Le pilotage du futur régime de retraites à points, qui associera l'État, les syndicats, le patronat et les représentants des indépendants, doit inclure une "règle d'or" d'équilibre budgétaire.

Les nouveaux placements d'épargne retraite (PER) créés en 2019 ont-ils vocation à compléter les pensions versées via le système universel à points?

Non, ces nouveaux placements ne constituent pas un premier pas ou un "étage caché" de la réforme des retraites. Le futur système doit se suffire à lui-même, y compris pour les hauts revenus. C'est le sens d'une retraite "universelle". La logique des PER, c'est plutôt celles de retraites surcomplémentaires.

Challenges Par Laurent Fargues et Damien Pelé le 23.09.2020 à 15h00